

Mairie de Boissy Fresnoy

Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023 Procès-Verbal Numéro 2023-03

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY FRESNOY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BAHU Martine Maire

Madame CALAS Alexandra est nommée secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Étaient présents

Mme BAHU Martine, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. LOURY Mathieu, M. AVERLANT Laurent, M. BOULIOL Jean-François, M. POSTEL Bertrand, M. QUIGNON Samuel, M. DORMOY Jérôme, M. CORNET Jean-Michel, Mme CALAS Alexandra, M. SIMAR Hervé,

Étaient absents

M. DECARNELLE Alain pouvoir M. CORNET Jean-Michel, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. LISEK Jérôme pouvoir M. QUIGNON Samuel

	Nombre Conseillers Présents	de	Nombre procurations	de	Nombre votants	de	Date convocation	de
15	11		4		15		09/03/2023	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 9 février 2023
2. Vote du compte de gestion du budget communal : exercice 2022
3. Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget communal : exercice 2022
4. Vote du compte de gestion du budget eau et assainissement : exercice 2022
5. Vote du compte administratif du budget eau et assainissement : exercice 2022
6. Election d'une commission de délégation de service publique (commission d'ouverture des plis)
7. Autorisation de signature pour la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit
8. Demande de subvention pour la modification de l'installation du chauffage des bâtiments publics et pour le changement de la porte de l'école.
9. Rétribution pour heures d'anglais effectuées par Madame PRETZNER Delphine
10. Délibérations diverses
11. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2023

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 9 février 2023.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à 15 voix pour.

Vote du compte de gestion du budget communal : exercice 2023-11 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion transmis par la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Crépy en Valois pour l'exercice 2022.

Elle invite le Conseil Municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 060036

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
CREPY-EN-VALOIS MUNICIPALE

ETABLISSEMENT : BOISSY-FRESNOY

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07900 - BOISSY-FRESNOY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	28 821,77		-134 499,44		-105 677,67
Fonctionnement	419 447,20		34 096,38		453 543,58
TOTAL I	448 268,97		-100 403,06		347 865,91
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22100-SERVICE EAUX BOISSY- FRESNOY					
Investissement	257 349,42		25 143,91		282 493,33
Fonctionnement	329 804,89		27 739,06		357 543,95
Sous-Total	587 154,31		52 882,97		640 037,28
TOTAL III	587 154,31		52 882,97		640 037,28
TOTAL I + II + III	1 035 423,28		-47 520,09		987 903,19

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 15 voix pour, le compte de gestion de la commune établi par la trésorière du Centre des Finances Publiques de Crépy en Valois pour l'exercice 2022

Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget communal : exercice 2022	2023-12
--	---------

1- Compte Administratif exercice 2022

Les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Madame le Maire présente les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2022 comme suit :

RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE ANNEE 2022

	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2021		419 447.20 €		28 821.77 €		448 268.97 €
Opération exercice 2022	671 593.54 €	705 689.92 €	209 226.99 €	74 727.55 €	880 820.53 €	780 417.47 €
Résultat de l'exercice 2022		34 096.38 €	- 134 499.44 €		- 100 403.06 €	
TOTAL	671 593.54 €	1 125 137.12 €	209 226.99 €	103 549.32 €	880 820.53 €	1 228 686.44 €
Résultat de Clôture de l'exercice 2022		453 543.58 €	- 105 677.67 €			347 865.91 €
R.A.R 2022			430 741.14 €	294 902.91 €		
Résultat cumulé	671 593.54 €	1 125 137.12 €	639 968.13 €	398 452.23 €	1 311 561.67 €	1 523 589.35 €
Résultat de clôture avec RAR		453 543.58 €	- 241 515.90 €			212 027.68 €

Madame le Maire demande s'il y a des questions et invite Monsieur CORNET Jean-Michel à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2022.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame le Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 14 voix pour, le Compte Administratif de l'exercice 2022

2- Affectation des résultats de l'exercice 2022

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 par le Conseil Municipal. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de définir l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Le résultat de clôture cumulé est de :	347 865.91€		
- Déficit d'investissement :		- 105 677.67€	
- Excédent de fonctionnement :		453 543.58€	
- Restes à réaliser en investissement : Dépenses	430 741.14€	Recettes :	294 902.91€

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		419 447.20 €		28 821.77 €	- €	448 268.97 €
Opérations de l'exercice	671 593.54 €	705 689.92 €	209 226.99 €	74 727.55 €	880 820.53 €	780 417.47 €
Totaux	671 593.54 €	1 125 137.12 €	209 226.99 €	103 549.32 €	880 820.53 €	1 228 686.44 €
Résultat de clôture (=CA)		453 543.68 €	105 677.67 €			347 865.91 €

Besoin de financement **105 677.67 €** au compte 001 investissement dépenses BP 2023

Excédent de financement au compte 001 investissement recettes BP 2023

Restes à réaliser **430 741.14 €** **294 902.91 €**

Montants égaux aux totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/2022 et BP

Besoin de financement des restes à réaliser **135 838.23 €**

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement **241 515.90 €**

Excédent total de financement

!" Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

241 515.90 € au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission titre de recette.

212 027.68 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide l'affectation du résultat aux comptes suivants :

- 1068 (recettes) : 241 515.90€ afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- 002 (recettes) : 212 027.68€ excédent de fonctionnement reporté
- 001 (dépenses) : - 105 677.67€ investissement reporté

Vote du compte de gestion du budget eau et assainissement : 2023-13
exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion du budget eau et assainissement pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion du budget eau et assainissement transmis par la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Crépy en Valois pour l'exercice 2022. Elle invite le Conseil Municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

2100 - SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY					
Investissement	257 349,42		25 143,91		282 493,33
Fonctionnement	329 804,89		27 739,06		357 543,95
Sous-Total	587 154,31		52 882,97		640 037,28
TOTAL III	587 154,31		52 882,97		640 037,28
TOTAL I + II + III	587 154,31		52 882,97		640 037,28

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 15 voix pour, le compte de gestion du budget eau et assainissement établi par la trésorière du Centre des Finances Publiques de Crépy en Valois pour l'exercice 2022

Vote du compte administratif du budget eau et assainissement : exercice 2022	2023-14
---	----------------

Les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Madame le Maire présente les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2022 comme suit :

RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2021		329 804.89 €		257 349.42 €		587 154.31 €
Opération exercice 2022	38 270.85 €	66 009.91 €	22 203.94 €	47 347.85 €	60 474.79 €	113 357.76 €
Résultat de l'exercice 2022		27 739.06 €		25 143.91 €		52 882.97 €
TOTAL	38 270.85 €	395 814.80 €	22 203.94 €	304 697.27 €	60 474.79 €	700 512.07 €
Résultat de Clôture de l'exercice 2022		357 543.95 €		282 493.33 €		640 037.28 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		329 804.89 €		257 349.42 €	- €	587 154.31 €
Opérations de l'exercice	38 270.85 €	66 009.91 €	22 203.94 €	47 347.85 €	60 474.79 €	113 357.76 €
Totaux	38 270.85 €	395 814.80 €	22 203.94 €	304 697.27 €	60 474.79 €	700 512.07 €
Résultat de clôture (=CA)		357 543.95 €		282 493.33 €		640 037.28 €

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'en raison du prochain transfert de compétences de l'eau à la Communauté de Commune du Pays du Valois, il n'y aura pas d'affectation du résultat. Celui-ci se fera ultérieurement lorsque la répartition de l'excédent entre l'eau et l'assainissement sera fait.

Madame le Maire demande s'il y a des questions et invite Monsieur CORNET Jean-Michel à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2022.
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame le Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 14 voix pour, le Compte Administratif de l'exercice 2022

Election d'une commission de délégation de service publique (commission d'ouverture des plis)	2023-15
--	----------------

Vu les dispositions de l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit la composition de la Commission de Délégation de Service Publique et prévoit en son b) que celle-ci doit

comporter, en plus du Maire ou son représentant, désigné Président, 3 membres titulaires élus au sein du Conseil Municipal

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la Commission de Délégation de Service Publique

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le Conseil Municipal :

DESIGNE

Président de la Commission de Délégation de Service Publique (CDSP) : Madame Martine BAHU

Membres titulaires

- Monsieur Jérôme DORMOY
- Monsieur Mathieu LOURY
- Monsieur Jean-Michel CORNET

Membres suppléants

- Monsieur Hervé SIMAR
- Monsieur Jean-François BOULIOL
- Monsieur Bertrand POSTEL

PRECISE

- que le Maire pourra inviter le Comptable Public de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence à assister aux réunions de la Commission. Dans un tel cas, ils siégeront à la commission avec voix consultative et leurs observations seront consignées au procès-verbal de réunion.

- que pourront également participer à la Commission, avec voix consultative, des personnes ou un ou plusieurs agents de la Collectivité désignés par le Maire en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public

Autorisation de signature pour la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit	2023-16
--	----------------

Madame le Maire expose au Conseil municipal : Par voie de convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue le 10/04/2015, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire de Commune de BOISSY FRESNOY, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la commune d'une participation financière à versement unique.

Le nombre de prises à réaliser sur le territoire de la commune de Boissy-Fresnoy a évolué depuis (+ 16 prises) et doit faire l'objet d'une réactualisation.

Le montant du devis des travaux d'extension du réseau sur la commune de Boissy-Fresnoy s'élève à 5 031.60€ HT

La participation financière du Conseil Départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à 1 509.48€.

La participation financière du SMOTHD correspondant à une aide de 10% du montant HT des travaux d'extension est portée à 503.16€.

De ce fait, le montant de la participation financière de la commune s'élève à 3 018.96€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit pour la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit sur la commune de Boissy-Fresnoy

Demande de subvention pour la modification de l'installation de chauffage des bâtiments publics et pour le changement de la porte de l'école	2023-17
---	----------------

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons de nouveau voter pour la demande de subvention suite à la modification du montant du devis de l'entreprise Villevoye.

Le montant total des deux devis s'élève désormais à 11 478.37€.

Modification installation du chauffage

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux pour la modification des installations de chauffage au niveau du bâtiment de la mairie, de l'école, de la chaufferie, du périscolaire et de la salle multifonctions.

L'entreprise Villevoye a établi un devis dont le montant s'élève à 8 248.37€ HT soit 9 862.69€ TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le conseil départemental de l'Oise et l'Etat en demandant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Changement de la porte de l'école

Madame le Maire expose au conseil municipal que la porte de l'école a besoin d'être changée.

L'entreprise JP2D 3 avenue Pasteur 60800 CREPY EN VALOIS a établi un devis de 3 230.00€ HT soit 3 407.65€ TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le conseil départemental de l'Oise et de l'Etat en demandant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après avoir délibéré, à 15 voix pour, le Conseil Municipal

- Sollicite l'aide du conseil départemental et de la DETR au taux le plus élevé
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Attribution de compensation pour heures d'anglais effectuées par Madame PRETZNER Delphine	2023-18
--	----------------

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de remercier Madame PRETZNER Delphine pour son investissement au sein de la bibliothèque. En effet, elle dispense aux élèves à raison de 3 heures par semaine des bases d'anglais de façon ludique à la bibliothèque.

Madame le Maire souhaiterait l'attribution de compensation pour le travail effectué par le biais de bons cadeaux ou de rémunération.

1^{ère} proposition

Bons cadeaux à hauteur de 200,00€

2^{ème} proposition

Rémunération

Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- Retient la 1^{ère} proposition à savoir l'attribution de bons cadeaux à hauteur de 200.00€ et autorise Madame le Maire à en faire l'acquisition.

Délibérations diverses	
-------------------------------	--

Questions diverses	
---------------------------	--

Fin de séance 22h40

[Handwritten signatures and notes in blue ink]

Pouvoir H SINDR

Pouvoir

Pouvoir pour Jean Michel Couret

Pouvoir